

# ésta

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

**FAITES LE BON CHOIX,  
CHOISISSEZ L'ESTA !**



## **NOTRE AMBITION**

**« METTRE À DISPOSITION NOS TALENTS À LA DOUBLE  
COMPÉTENCE TECHNIQUE ET COMMERCIALE  
AFIN QU'ILS DEVIENNENT UNE VÉRITABLE VALEUR  
AJOUTÉE À VOTRE ENTREPRISE »**

En versant votre taxe d'apprentissage à l'ESTA, vous participez activement aux investissements pédagogiques de notre école, et à préserver notre statut d'école à but non lucratif créée par et pour les entreprises.

## LES ÉTAPES À SUIVRE

1

Remplir le formulaire de promesse de don sur le site de l'ESTA.



2

Dès le 27 mai, l'URSSAF prélève votre solde de la Taxe d'Apprentissage.

3

**Se connecter sur SOLTèA** et choisir l'ESTA  
**UAI : 0900362E - SIRET : 520 875 378 00017**  
**ESTA - 3 rue du Docteur Fréry - 90 000 - Belfort**



4

**Valider votre choix jusqu'au 4 octobre.**  
Plus aucune affectation ne sera faite après cette date.

### UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS !



**Angélique GALLOY**

Directrice des relations entreprises

[agalloy@esta-groupe.fr](mailto:agalloy@esta-groupe.fr)

03.84.54.54.76 - 07.86.61.36.83